



Bulletin Officiel

N° 3722 Vendredi 5 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION ACTIONS PROACTIF	2
FCP HELION DEFENSIF	2
FCPR-CB	2
FCPR-ELFOULADH	2
FCPR-TUNISAIR	2

CONVENTIONS DE TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES	3-4
---	-----

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-	5-10
---	------

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « MODERN LEASING »	11-17
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2	18-19
-------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010	
- AXIS TRESORERIE SICAV	
- SANADETT SICAV	
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 novembre 2010, d'agrèer les fonds suivants :

FCP Helion Actions Proactif
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Héliion Capital et la BIAT ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 03 novembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP HÉLION Actions Proactif» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

FCP Helion Défensif
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Héliion Capital et la BIAT ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 03 novembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP HÉLION Actions Proactif» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 46

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 22 septembre 2010, a décidé d'agrèer les FCPRs suivants :

FCPR-CB
Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR-CB** » d'un montant initial de 300 000 dinars divisé en 300 parts de D.1 000 chacune.

2010 - AC - 42

FCPR-ELFOULADH
Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR-ELFOULADH** » d'un montant initial de 300 000 dinars divisé en 300 parts de D.1 000 chacune.

2010 - AC - 43

FCPR-TUNISAIR
Fonds Commun de Placement à risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : imm. MAK Crown, rue Lac Léma
Les berges du lac – 1053 Tunis

SAGES SA et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrèement du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à risque, dénommée « **FCPR-TUNISAIR** » d'un montant initial de 500 000 dinars divisé en 500 parts de D.1 000 chacune.

2010 - AC - 44

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 4 novembre 2010)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El Khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirats -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		Société Tunisienne d'Enterprises de Télécommunications - SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis.
Banque Tunisienne de Solidarité	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis		
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

- Suite -

6	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
8	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
		Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir - 1073 Tunis
11	Attijari Intermédiation Immeuble Fekih- Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du Lac Tunis
		ENNAKL Automobiles	Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356
15	SICOFI Rue 8300 Montplaisir, Imm CIMEF 2ème étage -1002 Tunis	Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT	Avenue 23 Janvier - BP 19- 5080 Téboulba

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait se situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000 ; 10,000	
Multiples boursiers	27,300 ; 37,400	
Discounted cash flows	24,126 ; 37,367	

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^{(*)(**)}	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

^(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

^(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soulttes ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre.5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soultte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soulttes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soulttes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soultte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

Actionnaires	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)		Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	APRES REGROUPEMENT	
	Nombre titres	%						Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RIAHI	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

- Suite -

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur **l'émission de 151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées.

L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

• Autorisation d'augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

• Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Charguia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 06 avril 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 60 millions de dinars « 60 000 000 DT » sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du premier semestre 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 30 Juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 millions de dinars avec une durée de 5 ans et des taux d'intérêt au choix des souscripteurs : TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,35% brut l'an pour le taux fixe. Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la société a jugé opportun de revoir les taux d'intérêt et a décidé de les fixer à TMM+0,775% brut l'an pour le taux variable et 5,45% brut l'an pour le taux fixe. A cet effet, les membres du Conseil d'Administration ont été informés du changement des taux d'intérêt par lettres en date du 13 Octobre 2010. Ces derniers ont manifesté leurs accords sous la condition de faire entériner ce changement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La société Hannibal Lease s'engage à faire entériner le changement des taux d'intérêt de l'emprunt HL 2010/2 au cours de la réunion du prochain Conseil d'Administration.

Dénomination de l'emprunt : «HL 2010-2»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- Taux fixe : 5,45 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtee au mois de Septembre 2010 qui est égale à 4,2983% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45 % l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2010/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration de l'emprunt : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,801 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 Novembre 2015**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26 Novembre 2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **11 Novembre 2010** et clôturées sans préavis et au plus tard le **26 Novembre 2010 inclus**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30 Novembre 2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG-** intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2010-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA**, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie bancaire : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16 Avril 2010, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)

- Note à court terme : B (tun)

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Positive

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution positive à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 octobre 2010. Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société, rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « HL 2010-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «HL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué du document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **10-006** en date du **24/05/2010**, de son actualisation enregistrée sous le n°**10-006/A002** en date du **27 octobre 2010** et de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10-717** en date du **27/10/2010** sont mis à la disposition du public auprès de la société **MAC SA**, intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, Boulevard principal Angle rue Turkana et rue de Malawi Les Berges du Lac -Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,686%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,698%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,707%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,713%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,720%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,727%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,737%	996,673
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,741%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,781%	1 015,113
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,851%	1 002,829
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,893%	1 032,017
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,929%	1 078,948
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,946%	1 108,000
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,988%	1 075,134
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,940
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,827
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,418
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,739
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,868

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,578	134,589		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,698	11,700		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,208	1,208		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,425	32,429		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,570	44,574		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	167,226	166,243		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	690,693	689,312		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	142,979	141,662		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,210	131,314		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,128	117,553		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,846	116,139		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	111,982	110,962		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,793	98,471		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 292,782	1 270,233		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 244,333	2 224,933		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,114	121,546		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,945	122,132		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,373	1 147,514		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,856	126,550		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	165,661	163,185		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,421	14,819		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 877,861	5 811,515		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 646,298	6 581,307		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,396	2,366		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,899	1,881		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,231	1,207		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,611	107,626
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,920	103,931
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,524	104,533
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,422	102,432
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,208	103,219
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,551	106,561
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,290	103,301
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,352	103,363
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,500	103,522
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,337	105,347
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,322	102,332
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,702	103,713
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,491	103,500
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,870	105,880
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,574	105,584
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,191	102,198
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,395	102,404
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,759	103,768
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,853	101,864
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,636	105,645
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,637	103,646
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,144	102,154
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,004	104,015
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,243	104,252
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,493	101,502

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,481	10,482
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,440	103,451
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,432	101,501
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,673	76,490
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	160,202	159,128
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 602,562	1 591,060
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,038	113,366
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	120,249	119,144
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	98,702	97,880
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,647	16,603
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	279,483	277,280
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,772	52,103
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 309,301	2 295,833
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,545	80,093
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,922	58,680
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,126	103,814
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,118	114,554
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,266	111,538
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,758	11,744
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,855	12,830
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,000	16,947
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,624	17,591
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,544	12,475
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	133,592	132,441
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	134,113	133,381
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,586	127,944
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,090	20,916
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,693	101,934
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,965	106,610
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	157,058	148,590
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,570	10,417
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,836	124,565
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,930	117,092
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,594	182,644
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,329	160,300
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,454	138,739
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 055,390	10 725,052
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,112	192,180
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	108,948	108,879
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 521,902	1 460,987
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,345	106,835
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,345	108,102
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 510,501	10 357,823

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'AXIS TRESORERIE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

En notre qualité de commissaire aux comptes d'AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 30-09-2010, en des obligations émises par un même émetteur à hauteur de 10,16%. Ce taux d'emploi est en dessus du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2010, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

**BILAN ARRETE AU 30-09-10
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF				
AC1-	Portefeuille-titres	3.1	26 931 423	25 881 087
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 517 117	1 706 345
	Obligations et valeurs assimilées		25 414 306	24 174 742
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		11 123 449	13 920 884
	Placements monétaires	3.3	9 954 740	13 156 872
	Disponibilités		1 168 709	764 012
AC4-	Autres actifs		24 512	1 416
	TOTAL ACTIF		38 079 384	39 803 387
PASSIF				
PA1-	Opérateurs créditeurs		37 603	40 678
PA2-	Autres créditeurs divers		39 763	29 822
	TOTAL PASSIF		77 366	70 500
ACTIF NET				
CP1-	Capital	3.5	37 065 756	38 535 727
CP2-	Sommes distribuables		936 262	1 197 160
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		209	322
	b - Sommes distribuables de l'exercice		936 053	1 196 838
	ACTIF NET		38 002 018	39 732 887
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		38 079 384	39 803 387

**ETAT DE RESULTAT
Période du 01-07-2010 au 30-09-10
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		Période du 01-07-10 au 30-09-10	Période du 01-01-10 au 30-09-10	Période du 01-07-09 au 30-09-09	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Exercice clos le 31/12/2009
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	3.2	294 272	1 103 372	301 073	1 190 509
	Dividendes		0	223 144	0	276 016
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		294 272	880 228	301 073	914 493
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.4	102 448	253 104	153 019	306 112
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		396 720	1 356 476	454 092	1 496 621
CH1-	Charges de gestion des placements	3.6	-109 935	-293 620	-98 525	-261 180
	REVENU NET DES PLACEMENTS		286 785	1 062 856	355 567	1 235 441
CH2-	Autres charges	3.7	-17 055	-54 688	-17 803	-48 539
	RESULTAT D'EXPLOITATION		269 730	1 008 168	337 764	1 186 902
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-404 280	-72 114	-88 238	9 936
	SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		-134 550	936 054	249 526	1 196 838
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		404 280	72 114	88 238	-9 936

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11 688	5 809	27 372	16 127	21 610
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	293 292	220 170	112 261	48 834	227 959
RESULTAT NET DE LA PERIODE	574 710	1 234 147	477 398	1 251 864	1 731 309

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-07-2010 au 30-09-10

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-10 au 30-09-10	Période du 01-01-10 au 30-09-10	Période du 01-07-09 au 30-09-09	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Exercice clos le 31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	574 711	1 234 147	477 398	1 251 864	1 731 309
Résultat d'exploitation	269 730	1 008 168	337 764	1 186 902	1 481 740
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11 689	5 809	27 372	16 127	21 610
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	293 291	220 170	112 261	48 834	227 959
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-1 693 549	-	-1 638 630	-1 638 630
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-18 562 078	3 300 135	-2 831 682	6 952 059	1 497 179
a / Souscriptions	57 846 491	162 358 700	45 290 997	124 239 553	177 857 441
Capital	56 666 307	157 631 249	44 118 124	119 918 100	171 659 002
Régularisation des sommes non distribuables	-36 348	-196 558	-10 671	1 465	114 835
Régularisation des sommes distribuables	1 216 532	4 924 009	1 183 544	4 319 988	6 083 604
b / Rachats	-76 408 565	-158 655 246	-48 122 679	-117 287 494	-176 360 262
Capital	-74 811 213	-154 194 742	-46 860 188	-113 348 868	-170 325 114
Régularisation des sommes non distribuables	23 561	131 825	9 314	-4 646	-135 519
Régularisation des sommes distribuables	-1 620 913	-4 592 329	-1 271 805	-3 933 980	-5 899 629
VARIATION DE L'ACTIF NET ACTIF NET	-17 987 367	3 244 052	-2 354 284	6 565 293	1 589 859
en début de période	55 989 385	34 757 452	42 087 171	33 167 594	33 167 594
en fin de période	38 002 018	38 002 018	39 732 887	39 732 887	34 757 452
NOMBRE D'ACTIONS					
en début de période	533 577	324 390	402 245	311 372	311 372
en fin de période	357 704	357 704	375 484	402 245	324 390
VALEUR LIQUIDATIVE	106,239	106,239	105,818	105,818	107,147
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,94%	3,83%	4,50%	4,21%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2010

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30-09-10 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 30-09-10 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 26 931 423 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/10	% de l'actif
TITRES OPCVM	54 901	1 484 409	1 517 117	3,99%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	531 696	1,40%
GO SICAV	2 301	237 049	234 615	0,62%
SANADETT SICAV	7 000	747 356	750 806	1,97%
Obligations et valeurs assimilées	195 050	24 349 227	25 414 306	66,76%
Emprunts d'Etat	7 350	7 787 940	7 948 838	20,88%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 621 479	6,89%
BTA_6.75_07/2017	1 100	1 166 440	1 180 110	3,10%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 072 631	2,82%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 167 916	3,07%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 906 701	5,01%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 162 032	8,31%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 162 032	8,31%
Emprunts de sociétés	183 000	14 441 500	14 303 435	37,57%
AB_10A_29/01	1 000	70 000	71 983	0,19%
AB_20A_21/05	3 000	270 000	275 509	0,72%
AB09/B_15A_30/09	5 000	500 000	466 717	1,23%
AB 2010_15A_31/08	7 000	700 000	702 438	1,85%
ATB_10A_25/05	2 000	140 000	141 989	0,37%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 014 758	2,67%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	672 000	682 340	1,79%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	300 000	200 883	0,53%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	60 000	61 060	0,16%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	400 000	407 185	1,07%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	300 000	309 267	0,81%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 030 016	2,71%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	300 000	301 751	0,79%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	515 915	1,36%
BTE2009_10A_15/09	5 000	450 000	450 828	1,18%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	192 000	199 548	0,52%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	660 000	695 644	1,83%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	300 000	309 445	0,81%
GL03/2_7A_20/02	2 500	50 000	51 816	0,14%
HL08/1_5A_12/05	3 000	180 000	183 866	0,48%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	80 000	81 436	0,21%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	120 000	121 710	0,32%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	120 000	121 710	0,32%
STB08/2_16A_18/02	10 000	937 500	967 551	2,54%
TL05/1_5A_28/10	3 000	60 000	63 111	0,17%
TL06/1_5A_15/11	3 000	120 000	125 471	0,33%
TL07/1_5A_28/10	5 000	300 000	310 514	0,82%
UF08_5A_14/03	7 000	420 000	432 027	1,14%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 800 000	3 579 147	9,40%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	300 000	287 777	0,76%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	140 000	140 021	0,37%
TOTAL	249 951	25 833 636	26 931 423	70,75%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-10 au 30-09-10	Période du 01-01-10 au 30-09-10	Période du 01-07-09 au 30-09-09	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Période 01/01/2009 31/12/2009
Revenus des actions	0	223 144	-	276 016	276 016
Revenus des BTA	99 558	276 083	96 994	300 044	393 572
Revenus des BTZ	40 059	117 070	37 654	110 042	148 289
Revenus des obligations de sociétés	154 655	487 075	166 425	504 407	677 214
Total	294 272	1 103 372	301 073	1 190 509	1 495 091

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-10 à 9 954 740 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, de dépôts à terme et de Bons de Trésor à court terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/10	% de l'actif
Billets de Trésorerie	5 417 726	5 453 404	14,33%
CIL_1500_5,2_180J	1 469 591	1 487 329	3,91%
SOTUV_1000_5,3_90J	989 539	993 956	2,61%
SERV_400_6,35%_4M	393 259	394 806	1,04%
SERV_500_6,5%_9M	481 210	483 274	1,27%
SERV_600_6.65_18M_1	600 000	602 660	1,58%
STEQ_500_6,6_170J	487 910	494 026	1,30%
UFACTOR_1000_5,70%_30J_220910	996 218	997 353	2,62%
Dépôt à terme	4 000 000	4 007 394	10,53%
AB_1000_4,52_11082010	1 000 000	1 005 052	2,64%
ABC_500_04032010	500 000	501 480	1,32%
BTK_2500_4.975_28092010	2 500 000	2 500 861	6,57%
BTC	480 384	493 942	1,30%
BTC_16 NOVEMBRE 2010_4.20%	480 384	493 942	1,30%
TOTAL	9 898 110	9 954 740	26,15%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01-07-10 au 30-09-10	du 01-01-10 au 30-09-10	du 01-07-09 au 30-09-09	du 01-01-09 au 30-09-09	Période 01/01/2009 31/12/2009
Revenus des billets de trésorerie	45 556	142 843	133 695	235 420	327 483
Revenus des BTC	4 204	12 218	14 762	42 693	49 907
Revenus des autres placements monétaires	52 688	90 349	4 562	27 999	28 572
Revenus compte courant rémunéré	0	7 694	-	-	-
Total	102 448	253 104	153 019	306 112	405 962

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -17 987 367 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-17 852 714
Variation de la part Revenu	-134 653
Variation de l'Actif Net	-17 987 367

Les mouvements sur le capital au cours de la période du troisième trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2010

Montant:	55 049 417
Nombre de titres :	533 577
Nombre d'actionnaires :	713

Souscriptions réalisées

Montant:	56 666 305
Nombre de titres émis :	549 249
Nombre d'actionnaires nouveaux :	233

Rachats effectués

Montant:	74 811 214
Nombre de titres rachetés :	725 122
Nombre d'actionnaires sortants :	216

Capital au 30-06-2010

Montant:	36 904 508
Nombre de titres :	357 704
Nombre d'actionnaires :	730

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2010 au 30/09/2010).

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	36 904 508
Variations des plus ou moins values potentielles	5 809
Plus values réalisées sur cession de titres	220 170
Régularisation des sommes non distribuables	-64 732
Capital au 30-09-2010	37 065 756

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du troisième trimestre 2010 s'élève à 109 934 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	108 448
Rémunération du dépositaire	1 487
Total	109 935

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Montant
Rémunération du CAC	2 760
Redevance CMF	12 050
TCL	846
Frais de publicité	1 399
Total	17 055

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SANADETT SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2010.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SANADETT SICAV arrêtés au 30 septembre 2010 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010 annexés au présent rapport aux pages 5 à 14 et faisant apparaître un total actif de **259 766 660 dinars**, un actif net de **259 470 639 dinars** et une valeur liquidative de **107,269 dinars** pour **2 418 881 actions**, relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les BTA sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est en contradiction avec la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 30 septembre 2010 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF au 30 septembre 2010 s'élève **1 625 207 dinars**. Ainsi, la valeur liquidative au 30 septembre 2010 se trouve minorée de **0,672 dinars** soit **0,63%** de la valeur liquidative affichée.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve du point mentionné au paragraphe précédant, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2010 tels qu'annexés au présent avis.

Informations complémentaires

Au 30 septembre 2010, les taux d'emploi de l'actif de la société SANADETT SICAV se présentent comme suit :

Emplois	Montants en DT	En % de l'actif
Titres OPCVM	11 851 579	4,56%
Obligations et valeurs assimilées	115 418 373	44,43%
Bons de Trésor Assimilables (BTA)	38 047 690	14,65%
Parts FCC	5 288 222	2,04%
Sous-Total 1	170 605 865	65,68%
Billets de Trésorerie	11 480 246	4,42%
Sous-Total 2	11 480 246	4,42%
Bons de Trésor à Court Terme (BTCT)	70 237 518	27,04%
Disponibilités	7 432 234	2,86%
Sous-Total 3	77 669 752	29,90%
Autres actifs	10 798	0,00%
Total actif	259 766 660	100,00%

La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 5% en parts d'OPCVM et le taux maximum de 20% en liquidité et quasi liquidité comme exigé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 2 novembre 2010
Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Mohamed LOUZIR

BILAN
ARRETE AU 30/09/2010
(Exprimé en dinars)

	Notes	30/09/2010	30/09/2009 (*)	31/12/2009
<u>ACTIF</u>				
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 851 579	9 943 789	9 874 494
b- Obligations et valeurs assimilées		158 754 286	130 661 061	135 628 140
c- Autres valeurs				
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2			
a- Placements monétaires		81 717 764	55 771 190	2 987 452
b- Disponibilités		7 432 234	7 771 179	52 939 685
AC3- Créances d'exploitation		10 798	-	-
AC4- Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		259 766 660	204 147 218	201 429 771
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs		296 022	455 081	388 797
PA2- Autres créditeurs divers				
TOTAL PASSIF		296 022	455 081	388 797
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	III.3	251 362 135	197 656 107	193 454 339
CP2- Sommes distribuables	III.4			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		69 309	44 640	43 614
b- Sommes distribuables de l'exercice		8 039 195	5 991 391	7 543 021
ACTIF NET		259 470 639	203 692 137	201 040 974
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		259 766 660	204 147 218	201 429 771

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2010
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période Du 01/01/2010 Au 30/09/2010	Période Du 01/07/2010 Au 30/09/2010	Période Du 01/01/2009 Au 30/09/2009	Période (*) Du 01/07/2009 Au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 Au 31/12/2009
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.5					
a- Dividendes		2 571 860	-	522 764	-	522 764
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 015 995	1 770 213	4 338 499	1 501 035	5 895 933
c- Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.6	3 040 727	1 235 405	2 149 974	855 594	2 955 761
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 628 582	3 005 618	7 011 238	2 356 629	9 374 459
CH 1- Charges de gestion des placements	III.7	1 286 923	484 549	879 670	333 662	1 202 653
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 341 660	2 521 070	6 131 568	2 022 967	8 171 805
PR 3- Autres produits		-	-	-	-	-
CH 2- Autres charges		268 378	96 860	188 749	69 352	260 882
RESULTAT D EXPLOITATION		9 073 282	2 424 210	5 942 819	1 953 614	7 910 923
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		-1 034 087	-988 096	48 572	-203 592	-367 903
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 039 195	1 436 113	5 991 391	1 750 022	7 543 021
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 034 087	988 096	-48 572	203 592	367 903
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-125 878	291 653	-99 252	116 949	26 275
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-844 840	141 536	915 715	19 409	1 181 900
- Frais de négociation		-3 284	-542	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 099 279	2 856 857	6 759 282	2 089 973	9 119 098

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 30/09/2010

	Période Du 01/01/2010 Au 30/09/2010	Période Du 01/07/2010 Au 30/09/2010	Période Du 01/01/2009 Au 30/09/2009	Période Du 01/07/2009 Au 30/09/2010	Période Du 01/01/2009 Au 31/12/2009
AN1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET</u> <u>RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	9 073 282	2 424 210	5 942 819	1 953 614	7 910 923
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-125 878	291 653	-99 252	116 949	26 275
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-844 840	141 536	915 715	19 409	1 181 900
d- Frais de négociation de titres	-3 284	-542			
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-11 151 046		-7 903 054	-	-7 903 054
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	639 784 230	212 036 206	332 322 054	100 896 089	490 949 783
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 823 299	917 937	1 105 590	390 938	1 862 216
Régularisation des sommes distribuables	20 014 547	5 752 934	11 079 406	2 521 422	16 615 152
Droits d' entrée	-	-	-	-	-
b- Rachats					
_ Capital	-581 029 125	-232 258 581	-290 970 033	-101 703 489	-454 117 482
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 698 445	-911 191	-1 041 180	-406 747	-1 871 567
Régularisation des sommes distribuables	-17 413 074	-6 746 588	-9 766 614	-2 725 197	-15 719 860
Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET	58 429 665	-18 352 425	41 585 452	1 062 989	38 934 288
AN4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début d'exercice	201 040 974	277 823 064	162 106 686	202 629 148	162 106 686
b- en fin d'exercice	259 470 639	259 470 639	203 692 137	203 692 137	201 040 974
AN5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>					
a- en début d'exercice	1 855 534	2 612 829	1 500 121	1 906 938	1 500 121
b- en fin d'exercice	2 418 881	2 418 881	1 899 147	1 899 147	1 855 534
VALEUR LIQUIDATIVE	107,269	107,269	107,255	107,255	108,347
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	2,75%	0,87%	3,35%	0,92%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
arrêtés au 30 septembre 2010
(Unité : DT)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 septembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Depuis le 30 septembre 2009, la société a opéré un changement de présentation en ce qui concerne les Bons de Trésor Assimilables (BTA). Ces titres d'Etat ont été reclassés au niveau du bilan des autres valeurs (AC1-c) aux obligations et valeurs assimilées (ACA-b). Les revenus afférents à ces placements ont reclassés de même au niveau de l'état de résultat. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence pour les besoins de la comparabilité.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la sur cote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1. Portefeuille titres

Au 30 septembre 2010, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève à 170 605 865 DT détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Les titres OPCVM se composent de titres SICAV et des FCP. Leur montant s'élève à 11 851 579 DT au 30 septembre 2010. Ils se détaillent comme suit :

TITRES SICAV	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/10	en % d'actif
SICAV ENTREPRISE	9 628	984 749	1 000 195	0,39%
SICAV L'EPARGNANT	10 000	1 030 830	1 017 840	0,39%
GO SICAV	20 885	2 112 512	2 129 476	0,82%
UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV	9 100	947 464	941 195	0,36%
FCP SALAMETT CAP	13 000	142 486	151 580	0,06%
MAXULA INVEST SICAV	2 943	299 962	304 106	0,12%
TUNISO EMIRATIE SICAV	30 000	3 078 298	3 079 320	1,19%
Placement Obligataire Sicav	10 100	1 031 520	1 039 361	0,40%
FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	17 859	1 879 733	1 879 344	0,72%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	309 162	0,12%
TOTAL	126 515	11 825 840	11 851 579	4,57%

b- Les Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Au 30 septembre 2010, les bons de trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 38 047 690 DT et se détaillent comme suit :

BTA	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/10	en % d'actif
BTA FEV 2015 7%	10 000	10 216 122	10 575 136	4,08%
BTA AVR 2014 7.5%	2 200	2 259 974	2 321 454	0,89%
BTA 6% MARS 2012	7 760	7 734 799	7 938 897	3,06%
BTA 6,1% OCT 2013	13 481	13 321 545	13 964 999	5,38%
BTA 6.9% MAI 2022	2 990	3 181 637	3 247 204	
TOTAL	12 200	36 714 078	38 047 690	14,66%

c- Les obligations de sociétés

Au 30 septembre 2010, les obligations de sociétés s'élèvent à 115 418 373 DT et se détaillent comme suit :

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 30/09/2010	% ACTIF NET
AIL 2007 6,875%	10 000	600 000	626 038	0,24%
AIL 2008 6.5%	10 000	600 000	600 085	0,23%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 866 700	1 866 910	0,72%
AMEN BANK 2006	30 000	2 100 000	2 159 485	0,83%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	779 994	794 773	0,31%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	900 000	918 365	0,35%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	4 500 000	4 515 670	1,74%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	4 478 064	1,73%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	5 073 792	1,96%
ATL 2006/1 6.5%	30 000	1 800 000	1 827 695	0,70%
ATL 2007/1 6,5%	30 000	1 200 000	1 205 300	0,46%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	1 800 000	1 831 798	0,71%
ATL sub 2008 7%	15 000	1 500 000	1 509 205	0,58%
ATL 2009 5.5%	30 000	2 400 000	2 443 108	0,94%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 001 381	0,77%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	3 088 603	1,19%
ATL 2010/1	75 000	7 500 000	7 543 779	2,91%
ATTIJARI LEASING SUB 2009	20 000	2 000 000	2 057 577	0,79%
ATTIJARI LEASING 2010	25 000	2 500 000	2 504 625	0,97%
BH SUB 2007	30 000	3 000 000	3 107 280	1,20%
BTE 2009	30 000	2 700 000	2 704 971	1,04%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 121 911	1,59%
BTEI 2004	10 000	200 000	202 373	0,08%
BTKD 2006 6.25%	35 000	1 400 000	1 455 041	0,56%
BNA SUB 2009	15 000	1 399 950	1 429 279	0,55%
BTK 2009 A	5 000	500 000	511 355	0,20%
BTK 2009 B	35 000	3 500 000	3 582 817	1,38%
BTK 2009 C	10 000	1 000 000	1 024 138	0,39%
BTE 2010	20 000	2 000 000	2 003 053	0,77%
CIL 2010/1	20 000	2 000 000	2 013 877	0,78%
CIL 2005/1 7% 7 ans	15 000	900 000	948 605	0,37%
CIL 2007/1	10 000	600 000	619 109	0,24%
CIL 2007/2 TMM+1.25%	5 000	300 000	308 029	0,12%
CIL 2008/1 6.5%	15 000	900 000	904 231	0,35%
CIL SUB 2008 7.25%	7 000	700 000	728 809	0,28%
CIL SUB 2008 7.25%	3 000	300 000	312 347	0,12%
CIL 2009/1	12 500	1 000 000	1 008 800	0,39%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	1 848 570	0,71%
CHO 2009	7 000	700 000	725 574	0,28%
ELMOURADI 2003 7.25%	4 000	80 000	81 436	0,03%
ELWIFAK LEAS06/1 6.5%	2 000	40 000	40 530	0,02%
ELMOURADI 2005 6.5%	2 000	120 000	121 710	0,05%
GEN LEASING 7.5% 2003/02	3 000	28 000	29 026	0,01%
HOURIA 2000	2 500	31 250	31 860	0,01%
HANNIBAL LEASE 2008/1	80 000	480 000	490 308	0,19%
HANNIBAL LEASE 2009	20 000	1 600 000	1 611 139	0,62%
HANNIBAL LEASE 2009/2	20 000	1 600 000	1 601 157	0,62%
HANNIBAL LEASE 2010/1	30 000	3 000 000	3 034 693	1,17%
STB 2008/1 CAT D	50 000	4 600 000	4 687 939	1,81%
STB 2008/2 6.5%	35 000	3 281 250	3 386 430	1,31%

STB 2010/1	60 000	6 000 000	6 125 615	2,36%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	1 004 024	0,39%
TUN LEASING 2006/1 6.5%	10 000	400 000	418 236	0,16%
TUN LEASING 2005/1 7% 5 ans	10 000	200 000	210 372	0,08%
TUN LEASING 2007/1	10 000	600 000	623 763	0,24%
TUN LEASING 2007/2	10 000	600 000	621 028	0,24%
TUN LEASING 2008/1 6.5%	15 000	900 000	911 924	0,35%
TUN LEASING 2008/2 6.5%	10 000	800 000	835 104	0,32%
TUN LEASING 2008/3 6.5%	12 000	960 000	993 781	0,38%
TUN LEASING 2009/1 6.5%	7 500	600 000	618 207	0,24%
TUN LEASING SUB 2009	17 000	1 360 000	1 361 010	0,52%
TUN LEASING 2010/1	20 000	2 000 000	2 026 205	0,78%
UNIFACTOR 06 TMM + 1%	14 000	560 000	579 747	0,22%
UNIFACTOR 08 6.5%	10 000	600 000	617 181	0,24%
UTL2005/1 7% 7 ans	15 000	600 000	600 092	0,23%
UTL2004 7% 7 ans	10 000	400 000	411 292	0,16%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	933 300	941 851	0,36%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	4 750 000	4 796 287	1,85%
TOTAL	1 430 500	113 470 444	115 418 373	44,48%

d- Les parts FCC

Les parts de Fonds Commun de Créances s'élèvent à 5 288 222 DT au 30 septembre 2010 et se détaillent comme suit :

FONDS COMMUNS DE CREANCES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/10	en % d'actif
FCC BIAT Credimmo1 PP1	3 500	611 755	614 951	0,24%
FCC BIAT Credimmo1 PP2	1 500	1 500 000	1 508 935	0,58%
FCC BIAT Credimmo2 PP1	2 800	946 744	951 691	0,37%
FCC BIAT Credimmo2 PP2	2 200	2 200 000	2 212 645	0,85%
TOTAL	10 000	5 258 499	5 288 222	2,04%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 89 149 998 DT au 30 septembre 2010 et se détaillent comme suit :

a- Les Billets de Trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent à 19 948 559DT et se détaillent par émetteur comme suit :

BILLETS DE TRESORERIE	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 30/09/2010	% ACTIF NET
ASSAD	2 000	1 992 555	1 994 788	0,77%
ASSAD	1 000	995 044	997 646	0,38%
ASSAD	2 500	2 484 537	2 494 433	0,96%
HANNIBAL LEASE	2 000	1 995 126	1 997 563	0,77%
CIL	1 000	995 229	996 064	0,38%
UNIFACTOR	2 000	1 992 555	1 999 752	0,77%
UNIFACTOR	1 000	996 277	1 000 000	0,39%
TOTAL	12 000	11 451 323	11 480 246	3,66%

b- Bons de Trésor

Les Bons de Trésor à Court Terme classés parmi les placements monétaires s'élèvent à 70 237 518 DT.

c- Les disponibilités

Les disponibilités correspondent aux avoirs de la société chez le dépositaire et s'élèvent à 7 432 234 DT dont 306 923 DT d'intérêts courus sur compte courant.

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le 3^{ème} trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2010

Montant	271 145
	116
Nombre de titres	2 612 829
Nombre d'actionnaires	624

Souscriptions réalisées

Montant	212 036
	206
Nombre de titres émis	2 033 589
Nombre d'actionnaires nouveaux	129

Rachats effectués

Montant	232 258
	581
Nombre de titres rachetés	2 227 537
Nombre d'actionnaires sortants	89

Autres effets s/capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	141 536
Régularisation des sommes non distribuables	6 746
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	291 653
Frais de négociation de titres	-542

Capital au 30/09/2010

Montant	251 362
	135
Nombre de titres	2 418 881
Nombre d'actionnaires	664

III.4. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 8 108 504 DT dont 8 039 195 DT se rattachant à la période allant du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2010.

III.5. Revenus du portefeuille titres

Au 30 septembre 2010, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 7 587 855 DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus des titres OPCVM	-	2 571 860	-	522 764	522 764
Revenus des obligations	1 308 957	3 590 128	968 510	2 662 870	3 692 871
Revenus des Bons de Trésor Assimilés	461 257	1 425 867	532 525	1 675 630	2 203 063
TOTAL	1 770 213	7 587 855	1 501 035	4 861 263	6 418 697

III.6. Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 3 040 727 DT au 30 septembre 2010 et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus des Billets de Trésorerie	157 226	362 178	181 227	324 398	494 013
Revenus des Bons de Trésor à Court Terme	851 202	2 072 813	504 088	1 024 859	1 513 456
Intérêts des comptes de dépôt	226 977	605 737	170 280	800 717	948 293
TOTAL	1 235 405	3 040 727	855 594	2 149 974	2 955 761

III.7. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 DT l'an en TTC.

Au 30 septembre 2010, les charges de gestion se sont élevées à 802 374DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Honoraires du gestionnaire	484 251	1 286 040	333 365	878 787	1 201 473
Honoraires du dépositaire	297	883	298	883	1 180
TOTAL	484 549	1 286 923	333 662	879 670	1 202 653

III.8. Résultat par action

Désignation	Période Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période Du 01/01/2009 au 30/09/2009
Revenus des placements	10 628 582	7 011 238
Charges de gestion des placements	1 286 923	879 670
Revenu net des placements	9 341 660	6 131 568
Autres charges	268 378	188 749
Résultat d'exploitation	9 073 282	5 942 819
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 034 087	48 572
Sommes distribuables de la période	8 039 195	5 991 391
Régularisation du résultat d'exploitation	1 034 087	-48 572
Frais de négociation	-3 284	
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-125 878	-99 252
Plus Values réalisées sur cession de titres	-844 840	915 715
Résultat net de la période	8 099 279	6 759 282
Nombre d'actions	2 418 881	1 899 147
Résultat par Action	3,348	3,559

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2010.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions de l'article 21 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité de la situation comptable de l'Internationale Obligataire SICAV, arrêtée pour la période allant du 1er janvier 2010 au 30 Septembre 2010.

Nos contrôles ont consisté principalement à vérifier la concordance des données dégagées par la situation trimestrielle avec les livres comptables, à prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir cette situation, à effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentées au 30 Septembre 2010 et à obtenir de la direction, les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Les comptes arrêtés au 30 Septembre 2010 et présentés ci-joints font apparaître un total d'actif de 57 323 788 dinars. Parallèlement, les informations résumant la composition de l'actif laissant apparaître un actif net de 57 011 044 dinars pour 541 923 actions aboutissant à une valeur liquidative par action de 105,201 dinars.

A notre avis, la composition de l'actif net de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV, arrêtée au 30 Septembre 2010 est le résultat des opérations comptables arrêtées à fin Septembre 2010. Elle donne une image fidèle des opérations et de la situation financière de la SICAV et des résultats de ces opérations à la même date.

**ORGA-AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
BEN AFIA Med SALAH**

Bilan arrêté au 30/09/2010

(En Dinars)

	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	3.1	37 241 600,007	32 314 432,096	35 757 710,878
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0,000	2 057 898,366	2 078 829,493
Obligations et valeurs assimilées		37 241 600,007	30 256 533,730	33 678 881,385
Placements monétaires et disponibilités	3.3	20 081 362,952	20 634 716,953	11 953 745,753
Placements monétaires		10 747 537,770	10 160 809,070	6 265 228,240
Disponibilités		9 333 825,182	10 473 907,883	5 688 517,513
Créances d'exploitation		825,390	815,082	0,000
Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		57 323 788,349	52 949 964,131	47 711 456,631
Operateurs créditeurs		73 384,766	63 572,697	20 749,160
Autres créditeurs divers		239 359,066	199 253,919	193 040,324
TOTAL PASSIF	3.6	312 743,832	262 826,616	213 789,484
CAPITAL	3.5	55 561 046,122	51 249 499,987	45 812 644,145
SOMMES DISTRIBUABLES		1 449 998,395	1 437 637,528	1 685 023,002
ACTIF NET		57 011 044,517	52 687 137,515	47 497 667,147
PASSIF ET ACTIF NET		57 323 788,349	52 949 964,131	47 711 456,631

Etat de résultat

(En Dinars)

	Note	Du 01/07 au 30/09/10	Du 01/01 au 30/09/10	Du 01/07 au 30/09/09	Du 01/01 au 30/09/09	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	3.2	405 634,815	1 213 051,705	335 350,659	1 010 315,663	1 369 768,881
Dividendes		0,000	35 883,725	0,000	89 077,704	89 077,704
Revenus des obligations		405 634,815	1 177 167,980	335 350,659	921 237,959	1 280 691,177
Revenus des placements monétaires	3.4	185 359,808	481 027,931	179 315,592	575 671,504	714 484,988
Total des revenus des placements		590 994,623	1 694 079,636	514 666,251	1 585 987,167	2 084 253,869
Charges de gestion	3.7	73 384,766	217 519,427	63 572,697	193 355,826	255 583,216
REVENU NET DES PLACEMENTS		517 609,857	1 476 560,209	451 093,554	1 392 631,341	1 828 670,653
Autres produits		0,083	4,192	4,108	21,477	22,933
Autres charges		22 048,508	62 511,983	16 505,729	58 614,875	74 159,237
RESULTAT D'EXPLOITATION		495 561,432	1 414 052,418	434 591,933	1 334 037,943	1 754 534,349
Résultat distribuable exercice clos		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Régul distribuable exercice clos		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation		-40 546,283	34 864,008	40 953,305	101 262,922	-71 848,010
Report à nouveau		0,000	1 081,969	0,000	2 336,663	2 336,663
SOMMES DISTRIBUABLES		455 015,149	1 449 998,395	475 545,238	1 437 637,528	1 685 023,002
Résultat distribuable exercice clos		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Régul distribuable exercice clos		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation		40 546,283	-34 864,008	-40 953,305	-101 262,922	71 848,010
Report à nouveau		0,000	-1 081,969	0,000	-2 336,663	-2 336,663
Plus ou moins values potentielles		14 091,357	79 518,179	11 866,398	-56 984,375	-51 058,089
Plus ou moins values réalisées		-3 353,713	-82 222,793	57 500,000	246 132,978	333 450,978
Frais de négociation		0,000	0,000	-677,562	-1 367,624	-2 849,140
RESULTAT NET DE LA PERIODE		506 299,076	1 411 347,804	503 280,769	1 521 818,922	2 034 078,098

Etat de variation de l'actif net

(En Dinars)

Variation de l'actif net résultant des	Du 01/07	Du 01/01	Du 01/07	Du 01/01	31/12/2009
	au 30/09/10	au 30/09/10	au 30/09/09	au 30/09/09	
operations d'exploitation	506 299,076	1 411 347,804	503 280,769	1 521 818,922	2 034 078,098
Résultat d'exploitation	495 561,432	1 414 052,418	434 591,933	1 334 037,943	1 754 534,349
Variation des plus ou moins values potentielles	14 091,357	79 518,179	11 866,398	-56 984,375	-51 058,089
Variation des plus ou moins values réalisées	-3 353,713	-82 222,793	57 500,000	246 132,978	333 450,978
Frais de négociation	0,000	0,000	-677,562	-1 367,624	-2 849,140
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	1 834 783,600	0,000	2 061 886,560	2 061 886,560
TRANSACTIONS SUR LA CAPITAL	-1 652 455,939	9 936 813,166	1 295 539,621	14 464 883,612	8 763 154,068
Souscriptions	5 614 446,514	45 013 499,556	9 716 051,586	58 740 577,494	66 878 559,225
Capital	5 366 500,000	42 833 800,000	9 270 000,000	55 429 600,000	63 124 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	134 928,268	1 081 631,432	212 199,095	1 187 028,172	1 372 843,263
Régularisation des sommes distribuables	113 018,246	443 456,662	233 852,491	539 121,646	796 388,286
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	0,000	654 611,462	0,000	1 584 827,676	1 584 827,676
Rachats	7 266 902,453	35 076 686,390	8 420 511,965	44 275 693,882	58 115 405,157
Capital	6 938 700,000	33 324 000,000	8 045 300,000	41 836 400,000	54 931 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	174 637,924	840 324,841	182 312,779	931 918,325	1 246 052,028
Régularisation des sommes distribuables	153 564,529	408 592,654	192 899,186	437 858,724	868 236,296
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	0,000	503 768,895	0,000	1 069 516,833	1 069 516,833
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 146 156,863	9 513 377,370	1 798 820,390	13 924 815,974	8 735 345,606
ACTIF NET					
En début d'exercice	58 157 201,380	47 497 667,147	50 888 317,125	38 762 321,541	38 762 321,541
En fin d'exercice	57 011 044,517	57 011 044,517	52 687 137,515	52 687 137,515	47 497 667,147
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début d'exercice	557 645	446 825	488 581	364 896	364 896
En fin d'exercice	541 923	541 923	500 828	500 828	446 825
VALEUR LIQUIDATIVE	105,201	105,201	105,200	105,200	106,300
TAUX DE RENDEMENT (annualisé)	3,494%	3,350%	4,013%	4,031%	4,059%

(*) L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2010 a décidé de distribuer un dividende de 3,770 net par action.

**NOTE RELATIVE A LA SITUATION
TRIMESTRIELLE PERIODE
DU 01.01.2010 AU 30.09.2010**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30.09.2010 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments de portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis a la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuelle à la date du 30.09.2010. La différence par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2010 à 37,241,600.007 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2010	% actif net	% du cap émetteur
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
Obligations de Sociétés		25,853,200.000	26,223,080.000	46.00	
AIL 2009/1 5 ans 23/02/2009	5000	400,000.000	412,536.000	0.72	4.13
E SUB AMEN BANK 2009 15 ans 30/09/09	10000	933,300.000	933,412.000	1.64	1.56
E SUB AMEN BANK 2010 15 ans 31/08/10	10000	1,000,000.000	1,003,448.000	1.76	1.25
ATL 2008 5 ans 30/05/2008	5000	300,000.000	305,300.000	0.54	1.02
ATL 2009 5 ans 05/05/2009	10000	800,000.000	814,368.000	1.43	2.71
ATL 2009/2 7 ans 25/09/2009	8000	800,000.000	800,550.400	1.40	4.00
ATL 2009/3 5 ans 30/12/2009	15000	1,500,000.000	1,546,332.000	2.71	5.15
ATL 2010/1 5 ans 09/08/2010	15000	1,500,000.000	1,509,144.000	2.65	2.01
E.SUB ATL 2008 10 ans 22/08/2008	5000	500,000.000	502,428.000	0.88	3.35
BH 2009 15 ans 31/12/2009	20000	2,000,000.000	2,062,320.000	3.62	2.06
BNA 2009 15 ans 07/04/2009	10000	933,300.000	952,852.000	1.67	1.91
BTE 2009 10 ans 15/09/2009	15000	1,350,000.000	1,352,484.000	2.37	2.70
BTE 2010 10 ans 17/09/2010	20000	2,000,000.000	2,003,024.000	3.51	4.01
BTK 2009 A 7 ans 26/02/2010	5000	500,000.000	511,424.000	0.90	1.02
BTK 2009 C 15 ans 26/02/2010	5000	500,000.000	512,136.000	0.90	1.02
CIL 2008/1 5 ans 29/08/2008	10000	600,000.000	602,824.000	1.06	4.02
CIL 2009/1 5 ans 20/07/2009	8000	640,000.000	645,632.000	1.13	3.23
CIL 2009/2 5 ans 15/09/2009	5000	400,000.000	400,752.000	0.70	2.00
CIL 2009/3 5 ans 29/01/2010	10000	1,000,000.000	1,028,192.000	1.80	5.14
CIL 2010/1 5 ans 30/07/2010	10000	1,000,000.000	1,007,248.000	1.77	3.36
PANOBOIS 2007 7ans 10/04/2008	1000	100,000.000	102,479.200	0.18	2.05
SKANES 2003 7ans 19/06/2003	1500	30,000.000	30,534.000	0.05	0.51
TUNISIE LEASING 2007-1 5 ans 27/12/2007	1500	90,000.000	93,564.000	0.16	0.62
TUNISIE LEASING 2007-2 5 ans 28/01/2008	5000	300,000.000	310,512.000	0.54	2.07
TUNISIE LEASING 2008-1 5 ans 30/06/2008	3000	180,000.000	182,385.600	0.32	1.22
TUNISIE LEASING 2008-2 5 ans 27/11/2008	8000	640,000.000	668,083.200	1.17	4.45
TUNISIE LEASING 2008-3 5 ans 27/01/2009	5000	400,000.000	414,076.000	0.73	2.76
TUNISIE LEASING 2009-2 5 ans 29/03/2010	5000	500,000.000	510,448.000	0.90	3.40
TUNISIE LEASING 2010-1 5 ans 01/06/2010	10000	1,000,000.000	1,013,704.000	1.78	5.07
E SUB TLG 2009 5 ans 25/09/2009	3000	240,000.000	240,177.600	0.42	1.20
UIB 2009/1 A 10 ans 17/07/2009	20000	1,800,000.000	1,815,744.000	3.18	1.82
UIB 2009/1 B 15 ans 17/07/2009	20000	1,866,600.000	1,883,704.000	3.30	1.88
UTL 2004 7ans 31/03/2005	1000	40,000.000	41,129.600	0.07	0.41
WIFACK LEASING 2006/1 5ans 30/06/2006	500	10,000.000	10,132.400	0.02	0.20
Titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		10,782,510.000	11,018,520.007	19.33	
BTA Mars 2012	5500	5,467,500.000	5,630,906.538	9.88	
BTA Juillet 2017	5349	5,315,010.000	5,387,613.469	9.45	
TOTAL		36,635,710.000	37,241,600.007	65.32	

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 405,634.815 du 01/07 au 30/09/2010 contre 335,350.659 pour la période du 01/07 au 30/09/2009

	3 ^{ème} TR 2010	3 ^{ème} TR 2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
revenus des obligations		
intérêts	267,078.982	153,390.440
revenus des titres de créances émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		
intérêts	138,555.833	181,960.219
TOTAL	405,634.815	335,350.659

3.3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 10,747,537.770

Désignation des titres	Date d'acquisition	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% A.Net
Bons du trésor Court Terme				10,552,672.628	10,747,537.770	18.85
BTCT Ech 12/10/10	29/09/2009	ETAT	2000	1,916,296.183	1,981,228.041	3.48
BTCT Ech 18/01/11	26/01/2010	ETAT	1000	960,015.360	981,957.485	1.72
BTCT Ech 05/04/11	13/04/2010	ETAT	2000	1,919,117.206	1,949,445.001	3.42
BTCT Ech 05/04/11	20/04/2010	ETAT	2000	1,920,102.405	1,949,404.619	3.42
BTCT Ech 10/05/11	11/05/2010	ETAT	2000	1,917,039.069	1,942,444.979	3.41
BTCT Ech 10/05/11	25/05/2010	ETAT	2000	1,920,102.405	1,943,057.645	3.41
TOTAL				10,552,672.628	10,747,537.770	18.85

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07 au 30/09/2010 à 185,359.808 contre 179,315.592 pour la période du 01/07 au 30/09/2009

	3 ^{ème} TR 2010	3 ^{ème} TR 2009
Intérêts du compte à rendement optimum	78,352.314	103,025.263
Intérêts du certificat de dépôt	0.000	526.693
Intérêts des bons du trésor à court terme	93,510.924	66,436.781
Intérêts des billets de trésorerie	13,496.570	9,326.855
TOTAL	185,359.808	179,315.592

3.5 Note sur le capital

Capital au 31-12-2009

Montant	44,682,500.000
Nombre de titres	446,825
Nombre d'actionnaires	369

Souscriptions réalisées

Montant	42,833,800.000
Nombre de titres émis	428,338
Nombre d'actionnaires	63

Rachats effectués

Montant	33,324,000.000
Nombre de titres rachetés	333,240
Nombre d'actionnaires	35

Capital au 30/09/2010

Montant	54,192,300.000
Nombre de titres	541,923

Nombre d'actionnaires	397
Régularisation des sommes non distribuables	241,306.591
Résultat non distribuable	-2,704.614
Résultat non distribuable exercice clos	1,130,144.145
Capital	55,561,046.122

3.6 Note sur le passif

Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 73,384.766 contre 63,572.697 au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009
Rémunération du gestionnaire à payer	73,384.766	63,572.697
Rémunération du dépositaire à payer	0.000	0.000
Total	73,384.766	63,572.697

Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 239,359.066 contre 199,253.919 au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009
Dividendes à payer sur exercice 2000	4,779.450	4,779.450
Dividendes à payer sur exercice 2001	10,203.375	10,203.375
Dividendes à payer sur exercice 2002	3,857.324	3,857.324
Dividendes à payer sur exercice 2003	4,859.360	4,859.360
Dividendes à payer sur exercice 2004	7,248.150	7,342.650
Dividendes à payer sur exercice 2005	14,164.425	14,251.725
Dividendes à payer sur exercice 2006	9,072.030	9,165.640
Dividendes à payer sur exercice 2007	31,824.000	51,346.800
Dividendes à payer sur exercice 2008	35,828.000	70,044.800
Dividendes à payer sur exercice 2009	101,869.170	0.000
Redevance CMF à payer	4,720.258	4,179.961
Etat retenue à la source	70.588	1,535.294
Autres créditeurs	0.000	2,589.023
Charges à payer	10,862.936	15,098.517
Total	239,359.066	199,253.919

3.7 Note sur les charges de gestion

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07 au 30/09/2010 à 73,384.766 contre 63,572.697 pour la période du 01/07 au 30/09/2009

Désignation	3éme TR 2010	3éme TR 2009
Frais de gestion	73,384.766	63,572.697
Frais de dépositaire	0.000	0.000
Total	73,384.766	63,572.697

4. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion d'Internationale Obligataire Sicav est confiée à l'Intermédiaire International. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, l'Intermédiaire International perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques assure les fonctions de dépositaire pour la société Internationale Obligataire Sicav. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société Internationale Obligataire Sicav
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille dinars.